

# JOURNÉES D'ACTUALITÉS EN DROIT DE LA FAMILLE

Lundi 15 avril et mardi 16 avril 2019

A L'ERAGE - STRASBOURG

*jusqu'à 12 heures validées*

**Me Jérôme CASEY**

Avocat au Barreau de Paris  
Maître de Conférences à Université de Bordeaux

**Me Stéphane DAVID**

Notaire associé,  
Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Paris



 Renseignements et inscriptions

**ERAGE Délégation Alsace**

4 rue Brûlée CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03 88 14 19 09 ▪ Fax: 03 88 35 62 27 ▪ alsace@erage.eu

**www.erage.eu**

Date limite d'inscription :  
8 avril 2019



Lieu de la formation :

**Ecole Régionale des Avocats du Grand Est** 4 rue Brûlée – 67000 STRASBOURG  
Parcus Parking Broglie ▪ Impasse de Bischheim ▪ Tram : B, C et F ▪ arrêt Broglie

Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveau : 3. Expertise

Durée : 6 heures par jour

Public : Avocats, Notaires

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Formation limitée à : 195 personnes

---

# Lundi 15 avril 2019

Intervenant :

**Me Jérôme CASEY**, Avocat au Barreau de Paris, Maître de Conférences à Université de Bordeaux

Objectif de la formation : Maîtriser les règles de **dévolution successorale**.

9h00 Accueil et café

**9h30 La réunion fictive, les imputations, les évaluations, l'indemnité de réduction  
Le rapport successoral**

- Cas particuliers
- Modes de calculs

**La masse à partager**

12h30 Déjeuner libre

**14h30 L'assurance-vie et le règlement successoral**

- La question de l'assurance vie
- Les modalités de paiement : crédits de paiement et paiement en biens
- L'articulation entre rappel fiscal et rapport civil

**Jurisprudence récente (2017-2019)**

17h30 Fin de la formation

# Mardi 16 avril 2019

## Intervenants :

**Me Jérôme CASEY**, Avocat au Barreau de Paris, Maître de Conférences à Université de Bordeaux  
**Me Stéphane DAVID**, Notaire associé, Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Paris

**Objectif de la formation :** Maîtriser l'actualité jurisprudentielle majeure en matière de **divorce** et **prestation compensatoire**, tirer profit de l'**interprofessionnalité entre avocat et notaire** inhérente à la procédure du divorce extra-judiciaire.

9h00      Accueil et café

## **9h30      Un an d'application du divorce par consentement mutuel : quel bilan pratique**

- Les aspects civils : formalisme, contrôle, délais, coopération avocats-notaires
- Les aspects fiscaux : droit de partage et vente immobilière, partage mobilier et droit de partage, droits d'enregistrement

### **Article 267 du Code Civil : quelle articulation entre divorce et liquidation**

- La procédure unifiée divorce / liquidation
- L'incidence des nouveaux textes d'appel
- La procédure de partage post-divorce

12h30      Déjeuner libre

## **14h30      Fiscalité de la prestation compensatoire et le droit du partage : ce qu'il faut savoir**

- Fiscalité de la prestation compensatoire : paiement avec des biens communs, indivis, propres, quelles règles ?
- Le droit de partage : régimes et exemptions

### **Revue de jurisprudence**

17h30      Fin de la journée

---

## Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si les listes de présence ont été émargées lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées : [www.erage.eu](http://www.erage.eu)

Les données à caractère personnel collectées par le biais du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet.

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 8 avril 2019**  
accompagné du règlement, par chèque libellé à  
l'ordre de l'ERAGE (1 chèque et 1 bulletin par avocat)

**ERAGE Délégation Alsace**  
E.R.A.G.E, 4 rue Brûlée – 67000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 14 19 06 • Fax : 03 88 35 62 27 • [alsace@erage.eu](mailto:alsace@erage.eu)

## Journées d'actualités en droit de la famille 15/04/2019 et 16/04/2019

### PARTICIPANT :

NOM .....

Prénom .....

### Adresse de facturation

Cabinet ou structure ..... Barreau.....

N° ..... Voie : .....

CP ..... VILLE .....

Tél. .... Fax .....

Mobile : ..... Courriel .....

Jeune Barreau, date de prestation de serment : .....

Profession :  avocat libéral  avocat salarié  magistrat  autre, précisez .....

### TARIFS

#### Droits d'inscription

##### **Lundi 15 avril 2019 :**

Avocat et autre public : .....  210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : .....  150 € / jour

##### **Mardi 16 avril 2019 :**

Avocat et autre public : .....  210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : .....  150 € / jour

Ces journées sont susceptibles d'être prise en charge par le FIF PL  
[www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) et Actaliens [www.actaliens.fr](http://www.actaliens.fr) sur demande préalable.

**ERAGE organisme de formation N° 42670280867**

J'accepte les conditions  
générales page 3.

Montant total formation :

..... €

**Date, signature et  
cachet du cabinet :**